

FAIRE DE LA VAE UNE DÉMARCHE MUTUELLEMENT PROFITABLE

Depuis la loi de modernisation sociale de 2002, la VAE permet d'acquérir une certification (diplôme, titre, CQP) par l'expérience.

Aujourd'hui, cette voie d'accès aux certifications est une démarche qui pour l'essentiel correspond à des démarches individuelles. Ces projets individuels restent en marge de la politique de gestion des ressources humaines des entreprises.

Pour autant, la VAE peut être menée conjointement par l'entreprise et le salarié, et s'inscrire dans une démarche mutuellement profitable : développement des compétences, motivations professionnelles, fidélisation, compétitivité,



UN DIAGNOSTIC EN 3 AXES

Le Diagnostic VAE en entreprise donne l'occasion à un Directeur, Chef d'entreprise ou RH d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'engager un projet de VAE.

Enfin, l'apport de conseils méthodologiques doit permettre de sécuriser la mise en place du projet de VAE.

↳ Opportunité :

- Identifier les problématiques / enjeux de l'entreprise
- Repérer les apports de la VAE face aux enjeux de l'entreprise

↳ Faisabilité :

- Appréhender les conditions favorables et les freins à la réussite du projet VAE : moyens humains, organisationnels, et financiers

↳ Conseil méthodologique :

- Etablir des préconisations et une méthodologie sécurisant la mise en œuvre du projet VAE sur le plan temporel, partenariat, et financier

UN SERVICE GRATUIT D'APPUI AUX ENTREPRISES

Le diagnostic VAE est financé par la Région Nouvelle Aquitaine



Pour tout renseignement
complémentaire contactez-nous au :



Contactez le référent VAE entreprise :

Brigitte LE GUERROUE

Tél : 0517 571 288

e-mail : brigittelegerroue@cibc16.asso.fr



Le PRC Charente accompagne les trajectoires professionnelles